

Sécuriser la conception et l'application des pénalités dans les marchés publics et les concessions

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Les pénalités constituent un outil contractuel essentiel pour garantir le respect des obligations par les titulaires de marchés publics et de concessions.

Lorsqu'elles sont bien rédigées et correctement appliquées, elles assurent une fonction dissuasive forte et permettent de prévenir les manquements.

"Comment s'assurer que les clauses pénales sont à la fois efficaces et juridiquement sécurisées ?"

"Comment appliquer ces sanctions sans risque de contentieux ?"

"Quelles sont les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles à connaître pour sécuriser ses pratiques ?"

Cette formation vous donnera les clés pour maîtriser la rédaction et l'application des pénalités, sécuriser vos contrats et prévenir les litiges, afin que vos mesures coercitives remplissent pleinement leur rôle.

Profils des apprenants

- Elus et agents publics des collectivités et établissements publics en charge de l'exécution des contrats de la commande publique

Prérequis

- Connaissance en droit public général et des contrats de la commande publique.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre réglementaire et les innovations jurisprudentielles en matière de pénalités contractuelles
- Maîtriser la rédaction des stipulations contractuelles relatives aux pénalités dans les marchés publics et les concessions et disposer de sanctions contractuelles efficaces
- Être en mesure de sécuriser l'application des pénalités contractuelles et de prévenir les risques contentieux

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

Contenu de la formation

- I. Conseils pratiques pour la rédaction des stipulations relatives aux pénalités dans les marchés publics et les concessions
 - A. Cadre réglementaire et actualités jurisprudentiels (dispositions des CCAG, aménagements jurisprudentiels...)
 - B. Choisir des pénalités adaptées au contrat (au regard des enjeux, des exigences contractuelles et des différents types de pénalités envisageables...)
 - C. Prévoir des stipulations dérogatoires appropriées (mise en demeure préalable, point de départ des pénalités, exonération et plafond de pénalités...)
- II. Sécurisation de l'application des pénalités de retard
 - A. Respecter le cadre procédural prévu au contrat (dispositifs propres aux marchés publics issus des CCAG, procédure préalable...)
 - B. Appliquer strictement toutes les stipulations contractuelles définissant les modalités de mise en œuvre des pénalités (constatations des manquements, justification de l'imputabilité, modalités de calcul, moment pour les appliquer...)
 - C. Focus sur les titres de recettes (modalités d'émission, risques contentieux...)

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Philippe GUELLIER, Avocat associé – pgueller@seban-avocat.fr & Emeline CHAZAUD, Avocate directrice – echazaud@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2025 : 97%



Programme créé le 12 août 2026 - Version 4